



claudine.georges74@sfr.fr

## Contribution de Claudine GEORGES

### Patrimoine et Citoyenneté, thème des journées européennes du Patrimoine, les 17 et 18 septembre 2016

Les journées européennes du Patrimoine sont placées cette année sous le thème "Patrimoine et Citoyenneté". La première réaction pourrait être : voilà le patrimoine lui aussi coiffé du qualificatif "citoyenneté" ! En effet actuellement tout territoire, tout habitant ou résidant même de façon momentanée, est caractérisé par le terme de citoyen, ce qui nous empêche de leur reconnaître une valeur civique.

La ministre de la culture et de la communication, Audrey Azoulay, précise dans sa présentation, *"Ce thème nous renvoie aux sources même de cette manifestation créée en 1984 : celle d'une appropriation par tous d'un bien commun, d'une histoire commune. Le patrimoine et la citoyenneté sont deux notions dont la jonction raconte notre histoire, notre passé, mais dessine aussi notre présent et notre avenir"*.

Le thème de 2015, "Le patrimoine du XXI<sup>e</sup> siècle" ne nous engageait-il pas dans l'histoire en devenir, sa continuité ? Est-il suffisant aujourd'hui avec ce thème nouveau de parler d'appropriation ?

La ministre poursuit : *"En cette période où l'esprit civique est plus que jamais appelé à se manifester, il importe de rappeler que le patrimoine est à la fois un symbole de la citoyenneté française et un lieu où elle peut trouver à s'exercer et à se renforcer"*. Dans cette deuxième phrase, il est question, grâce au patrimoine, d'exercer et de renforcer sa citoyenneté.

Une réflexion s'impose sur l'origine de cette notion de "Patrimoine" et sur son adaptation au cours des siècles. On a parfois oublié qu'elle est née après la Révolution. Alors qu'on voulait détruire tout ce qui pouvait rappeler les œuvres créées, nommées *"les souvenirs du despotisme"*, il a été décidé de préserver, de conserver les chefs d'œuvre des arts de toute nature. Les témoignages de la puissance de la royauté, de la noblesse et du clergé allaient devenir le bien commun du peuple, placé sous la protection de la nation.

La reconnaissance est en marche et s'organise au fil des siècles. N'est-ce pas ce qui a permis la création du tourisme lorsque, après avoir consulté la liste des monuments recensés, le désir de découvrir ces monuments s'est emparé de la population ? Aidée par la création du poste d'Inspecteur des monuments historiques, d'une commission et d'un classement proposé par Prosper Mérimée, l'État alors s'engage pour leur conservation. Une succession de lois est votée au cours du XX<sup>e</sup> siècle : protection des monuments

naturels et sites, des œuvres d'art, de leurs abords. Le ministère de la culture est institué, André Malraux l'inaugure et on continue à sauvegarder des espaces, on crée les parcs nationaux et on protège des secteurs sauvegardés.

La charte de Venise en 1964 dicte les principes qui président à la conservation et à la restauration des monuments sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

On porte intérêt aussi bien sur des créations architecturales isolées que sur un site urbain ou rural, témoin d'une civilisation, d'une évolution ou d'un événement historique, qu'il s'agisse de grandes créations ou de réalisations plus modestes. On évoque toutes les conditions de conservation et de restauration, de fouilles, souvent accompagnées de documentations et/ou de publications. D'autres chartes, composées dans d'autres pays viennent compléter celle de Venise, elles attirent l'attention sur les jardins et les villes historiques ainsi que sur la gestion du patrimoine archéologique. L'année 1999, au Mexique, fut propice à des évolutions en particulier sur une gestion de manière durable avec, pour les visiteurs, la possibilité d'une expérience enrichissante et agréable, encourageant les projets réalisés par les populations locales. On se croirait être déjà dans le développement durable !

C'est aussi au cours de cette année qu'est élaborée la charte du patrimoine bâti vernaculaire, reflet de la vie contemporaine locale, adaptée aux contraintes sociales et environnementales.

À cette époque, on a connu en France la création d'un ministère de l'environnement, la loi sur le littoral, la création des CAUE, la décentralisation et les ZPPAUP (Zone de Protection, du Patrimoine Architectural et Urbain étendue au Paysage). Et en 2004, la propriété des monuments est transférée aux collectivités locales.

La France intègre donc tout ce qui concerne sa construction suivant les différents styles présents dans la communauté nationale. Grâce aux lois de Jules Ferry, chaque commune se dote d'un ensemble composé de la mairie et de l'école, un pouvoir municipal et laïc face à l'église du village qui garde sa place pour les concitoyens. Après la grande guerre, suivant l'exemple de l'Arc de Triomphe parisien, les communes ont à cœur d'ériger un monument aux morts à la gloire de ceux qui sont morts pour la France.

Des associations, des sociétés étudient le patrimoine culturel, organisent des rencontres, publient des documents. D'autres assurent sa défense, s'engagent dans sa sauvegarde ou entreprennent sa restauration. Certaines aident les propriétaires, recueillant des fonds pour contribuer à la restauration ou à la valorisation de tel ou tel équipement.

Depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, la convention européenne du Paysage de 2000 et les textes relatifs à la transition énergétique, la croissance verte et la conquête de la biodiversité, on tente de recommander à chacun d'adapter son comportement quotidien en fonction de son environnement et de susciter ainsi une prise de conscience pour favoriser la transmission aux générations futures du bien commun dont il profite.

Le patrimoine a donc toute sa place dans les débats actuels et les journées de cette année devraient permettre une prise de conscience dans la vie d'une commune, d'une métropole. Ces journées ont une importance capitale, peut-être faudrait-il que les manifestations qui se déroulent chaque année, avec parfois des visites identiques au fil du temps, puissent se rattacher au thème de l'année pour donner un éclairage nouveau et inciter les participants à devenir acteurs dans leur forme de participation.

La reconnaissance du patrimoine ne consiste pas seulement à s'approprier pour un usage personnel des objets et des territoires. Elle rejoint la réflexion menée au Conseil de développement par Michel Gellard et Jean-Yves Failler, animateurs du groupe de travail "citoyenneté métropolitaine". Le patrimoine permet de

rassembler pour partager ce bien commun, d'associer les citoyens aux élus responsables dans l'identification des lieux de vie. Il est un repère qui structure le temps et l'espace, qui symbolise l'histoire sociale dans toute son authenticité. L'action pour le patrimoine laisse une trace dans cet univers, matérialise la responsabilité en temps que citoyen et emmène par la pensée le participant vers les citoyens à venir.

Cette démarche n'est pas nouvelle puisque la ministre de la culture et de la communication propose à cette occasion de nous inspirer d'un florilège rassemblé dans un ouvrage intitulé "Patrimoine et citoyenneté" édité par France Loisir. Il s'appuie sur le travail réalisé en 1996 par Françoise Choay "Le patrimoine en questions" qui est en réalité une série de questions posées à des personnalités diverses et rapportées dans son ouvrage. On trouve parmi celles d'une trentaine de personnalités, par exemple les réponses d'un écrivain, d'un professeur au Collège de France, de Robert Badinter, de Nicole Notat de la CFDT, et de la présidente d'honneur de la ligue des Droits de l'Homme.

Ces questions sont intéressantes puisqu'elles permettent de montrer le rapport entre citoyenneté et patrimoine et de désigner, au nombre de cinq, des lieux historiques qui, suivant l'avis de chacun, semblent être un lieu de constitution de la citoyenneté, des lieux d'exercice de la citoyenneté aujourd'hui et aussi des lieux-symboles de la citoyenneté.

Une orientation spécifique pour aborder le patrimoine au cours de ces journées pourrait donner de l'importance et de la considération à des lieux qui nous sont utiles mais dont on a perdu la portée de leur vocation.

La ville de Nantes a édité une brochure à cette occasion, elle prévoit, au cours de ces journées, la visite de lieux symboliques comme l'hôtel de ville "maison commune" "depuis plus de 500 ans, des ateliers aux archives, des visites de musées, des spectacles déambulatoires, des circuits jeux pour les familles, un accueil des habitants dans les quartiers. Une place est faite aussi au patrimoine immatériel.

C'est un moyen de mettre les citoyens à l'honneur, de souligner la place de bâtiments oubliés ou de ceux que l'on fréquente par habitude pour y trouver des services, de penser à la mise en valeur de quartiers pris en charge par les résidents.

Il est vraiment dommage que cette orientation n'ait pas été prise dans un grand nombre de communes, si petites soient-elles, pour le déroulement de ces journées mais il n'est peut-être pas trop tard pour y revenir dans les mois qui suivent.